

Vos cotisations

Tarif mensuel 2011 de la Complémentaire Santé (T.S.A. de 6,27 % comprise et T.C.A. de 3,5 % comprise)

Régime Obligatoire	Option Normale	Option Améliorée	Option Maximale
Adhèrent de moins de 30 ans			
- Agent SNCF	20,50 €	29,85 €	50,45 €
- Agent SNCF R.L.	16,85 €	25,60 €	36,40 €
- Conjoint SNCF	13,70 €	19,60 €	23,55 €
- Conjoint R.L.	18,60 €	28,10 €	41,50 €
- Conjoint R.G.	28,65 €	41,35 €	56,10 €
Adhèrent entre 30 et 49 ans			
- Agent SNCF	28,05 €	40,80 €	68,85 €
- Agent SNCF R.L.	23,00 €	34,80 €	49,80 €
- Conjoint SNCF	18,75 €	26,75 €	32,25 €
- Conjoint R.L.	22,20 €	33,55 €	49,65 €
- Conjoint R.G.	34,20 €	49,35 €	67,10 €
Adhèrent entre 50 et 60 ans			
- Agent SNCF	36,95 €	53,70 €	90,60 €
- Agent SNCF R.L.	30,25 €	45,60 €	65,55 €
- Conjoint SNCF	24,60 €	35,15 €	42,40 €
- Conjoint R.L.	26,55 €	40,30 €	59,55 €
- Conjoint R.G.	41,00 €	59,35 €	80,70 €
Adhèrent de 61 ans et plus			
- Agent SNCF	47,35 €	68,65 €	109,60 €
- Agent R.L.	39,70 €	59,70 €	79,10 €
- Conjoint SNCF	30,50 €	44,45 €	50,40 €
- Conjoint R.L.	33,40 €	51,30 €	73,45 €
- Conjoint R.G.	52,05 €	75,50 €	97,60 €
Enfants			
- Forfait enfant(s) SNCF	12,05 €	16,75 €	25,30 €
- Forfait enfant(s) R.G.	13,35 €	18,00 €	27,80 €
- Forfait enfant(s) R.L.	10,60 €	16,55 €	23,40 €

R.L. : Régime Local - R.G. : Régime Général - T.S.A. : Taxe de Solidarité Additionnelle - T.C.A. : Taxe sur les Conventions d'Assurance

Plus de 140 000 personnes protégées...

Présente sur l'ensemble du territoire national, la MCA protège plus de 140 000 personnes en France.

Particulièrement compétente dans votre secteur d'activité, plus de 8 000 cheminots de la SNCF et 1 000 agents de la RATP lui font déjà confiance ainsi que leurs familles, pour leur complémentaire santé...

3 niveaux de garanties pour profiter d'un maximum de sécurité !

La complémentaire santé MCA a été spécialement étudiée pour répondre aux besoins des agents de la SNCF (Actifs ou Retraités) et à leur famille.

Consultez directement vos décomptes de prestations sur internet : www.mc-alsace.fr

Vous pouvez ainsi disposer d'une protection complète, parfaitement adaptée à vos besoins et à vos moyens financiers en choisissant votre complémentaire santé parmi les 3 niveaux de garanties proposées.



Comment adhérer facilement

Pour adhérer à la MCA, il vous suffit d'effectuer les démarches suivantes :

1. **Remplissez et signez** soigneusement la demande d'adhésion de ce dépliant, en complétant chaque rubrique : adhérent principal (c'est l'agent chef de famille ou célibataire), conjoint, enfants (en notant bien de quel dossier ils dépendent à la Sécurité Sociale), garantie choisie (1. Normale, 2. Améliorée ou 3. Maximale), date de début de l'adhésion (toujours le premier jour du mois).
2. **Complétez et signez** l'autorisation de prélèvements automatiques de ce dépliant.
3. **Joignez un RIB**, indispensable pour le paiement des cotisations et le remboursement de vos prestations.
4. **Joignez la photocopie** de l'attestation de la Sécurité Sociale ou de la Caisse de Prévoyance de l'agent, du conjoint, des enfants étudiants ou apprentis.
5. **Faites parvenir le tout à l'adresse suivante** : MCA - 6 route de Rouffach 68027 Colmar Cedex.

Le paiement des prestations

Il sera effectué directement sur votre compte bancaire après envoi à la MCA des justificatifs nécessaires : décomptes originaux de la Caisse de Prévoyance ou de la Sécurité Sociale (sauf liaison informatique directe), factures des dentistes, opticiens, orthopédistes, acte de mariage ou de naissance. Attention : toute demande de remboursement doit être faite dans le délai maximum de 2 ans après le remboursement par la Caisse de Prévoyance ou la Sécurité Sociale. Passé ce délai, la demande de remboursement sera considérée comme irrecevable par la Mutuelle.

Les cotisations

Les cotisations sont payables d'avance uniquement par prélèvement bancaire, suivant la périodicité choisie : mensuelle ou trimestrielle.

03.2011 AUDIOSCOPE R. JYS



VOTRE CORRESPONDANT SNCF :

Siège social MCA : 6 route de Rouffach - 68027 Colmar Cedex - Tél : 03 89 20 80 00
Fax : 03 89 24 98 37 - Internet : www.mc-alsace.fr - E-mail : info@mc-alsace.fr

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité.
Numéro d'immatriculation au Registre National des Mutuelles : 778 900 027



La force de la sérénité



La force de la sérénité



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

AVANTAGES
Remboursement immédiat sans délais de carence
Droit d'entrée offert !

GARANTIES 2011
réservées aux agents SNCF



Vos garanties exclusives 2011

en plus des remboursements de votre caisse de prévoyance

**Option
Normale**

**Option
Améliorée**

**Option
Maximale**

Les soins courants :

- Consultations, visites (généralistes et spécialistes)	TM + 50 % RRO	TM + 100 % RRO	TM + 150 % RRO
- Pharmacie	TM	TM	TM
- Echographie, Doppler	TM + 20 % RRO	TM + 50 % RRO	TM + 100 % RRO
- Radiologie	TM	TM	TM + 20 % RRO
- Auxiliaires médicaux : soins infirmiers, kinésithérapeute, analyses	TM	TM	TM + 100 % RRO

L'optique :

- Monture, verres, lentilles acceptées ou refusées, y compris les lentilles jetables	6 % du PMSS / an / bénéficiaire	9 % du PMSS / an / bénéficiaire	10 % du PMSS / an / bénéficiaire
- Supplément verres progressifs	100 € / an / bénéficiaire	150 € / an / bénéficiaire	200 € / an / bénéficiaire
- Kératotomie radiaire (opération de la myopie)	200 € / oeil	250 € / oeil	300 € / oeil

Le dentaire :

- Soins dentaires	TM	TM	TM + 300 % RRO
- Prothèses dentaires, orthodontie acceptées par le RO	TM + 100 % RRO	TM + 200 % RRO	TM + 300 % RRO
- Prothèses dentaires, orthodontie refusées par le RO	néant	néant	jusqu'à la valeur de 70 SPR / famille / an
- Prothèses dentaires provisoires ou dents provisoires	50 € / an / bénéficiaire	60 € / an / bénéficiaire	70 € / an / bénéficiaire
- Implants (base SPR 50)	107,50 € soit 100 % du tarif convention fictif du RO	215 € soit 200 % du tarif convention fictif du RO	322,50 € soit 300 % du tarif convention fictif du RO

Autres prothèses et appareillages :

- Orthopédie, prothèses non dentaires	TM + 100 % RRO	TM + 200 % RRO	TM + 200 % RRO
- Prothèses auditives et petits appareillages*	TM + 100 % RRO	TM + 200 % RRO	TM + 200 % RRO

Les soins reçus avec hospitalisation (hôpitaux conventionnés) :

- Frais de séjour (médecine, chirurgie, maternité)	100 % des frais de séjour	100 % des frais de séjour	100 % des frais de séjour
- Chambre particulière (médecine, chirurgie, maternité)	Frais réels	Frais réels	Frais réels
- Forfait hospitalier journalier (neuropsychiatrie limitée à 89 jours)	180 jours / an / bénéf.	180 jours / an / bénéf.	180 jours / an / bénéf.
- Frais d'accompagnement (enfants de moins de 12 ans)	100 % des frais de séjour	100 % des frais de séjour	100 % des frais de séjour
- Transport accepté par le RO	TM	TM	TM

Les dépassements d'honoraires (pour les actes pris en charge par le RO) :

- Petite chirurgie, chirurgie, anesthésie	Remb. limité à 150 € / an / bénéficiaire pour l'ensemble des actes	Remb. limité à 750 € / an / bénéficiaire pour l'ensemble des actes	Remb. limité à 1 500 € / an / bénéficiaire pour l'ensemble des actes
- Maternité, anesthésie	Remb. limité à 150 € / an / bénéficiaire	Remb. limité à 750 € / an / bénéficiaire	Remb. limité à 1 500 € / an / bénéficiaire

Les autres prestations :

- Cures thermales (soins)	TM	TM + 100 % RRO	TM + 100 % RRO
- Cures thermales (hébergement - 2 cures / an / famille)	Forfait : 160 €	Forfait : 215 €	Forfait : 215 €
- Prime de mariage (adhérent de moins de 60 ans)	100 € / cotisant	110 € / cotisant	110 € / cotisant
- Prime de naissance (adhérent de moins de 60 ans)	100 € / naissance	110 € / naissance	160 € / naissance
- Aide ménagère	2 € par heure si prise en charge par le RO ou la CAF		
- Fonds Social	Attribution de secours exceptionnels pour des dépenses de santé après étude des cas présentés dans la limite de un cas par an et par famille		
- MCA Assistance (assistance à domicile 24h/24 - 7j/7)	oui	oui	oui

Le pack prévention :

Pilule contraceptive	Forfait	Forfait	Forfait
Vaccin anti-grippe	global	global	global
Ostéodensitométrie	75 €	100 €	130 €
Sevrage tabagique (avec prescription médicale)	/ an / bénéficiaire	/ an / bénéficiaire	/ an / bénéficiaire
Consultation chez un diététicien (enfant de moins de 12 ans)			
Médecine parallèle (ostéopathe, homéopathe, acupuncteur)			

Le contrat responsable :

La Mutuelle Complémentaire d'Alsace prend en charge les actes de prévention suivants :

- Un détartrage annuel complet sus et sous-gingival, effectué en deux séances maximum (SC 12).
- Dépistage hépatite B (codes NABM 4713, 4714, 0323, 0351).
- Dépistage une fois tous les 5 ans des troubles de l'audition chez les personnes âgées de plus de 50 ans pour un des actes suivants :
 - Audiométrie tonale ou vocale (CDQP010).
 - Audiométrie tonale avec tympanométrie (CDQP015).
 - Audiométrie vocale dans le bruit (CDQP011).
 - Audiométrie tonale et vocale (CDQP012).
 - Audiométrie tonale et vocale avec tympanométrie (CDQP002).
- Les vaccinations suivantes, seules ou combinées :
 - Diphtérie, tétanos et poliomyélite : tous âges.
 - Coqueluche : avant 14 ans.
 - Hépatite B : avant 14 ans.
 - BCG : avant 6 ans.
 - Rubéole pour les adolescentes qui n'ont pas été vaccinées et pour les femmes non immunisées désirant un enfant.
 - Haemophilus influenzae B.
 - Vaccination contre les infections invasives à pneumocoques pour les enfants de moins de dix-huit mois.

Les prestations ci-dessus sont garanties quelle que soit l'option souscrite.

La Mutuelle Complémentaire d'Alsace ne prend pas en charge :

- les franchises applicables depuis le 01.01.2008 de :
 - 0,50 euros par boîte de médicament,
 - 0,50 euros par acte paramédical,
 - 2 euros par transport sanitaire.
- et en cas de non respect du parcours de soins :
 - la majoration de 10 % du ticket modérateur pour les consultations et les prescriptions établies par le médecin,
 - les huit premiers euros en cas de dépassements d'honoraires des consultations et prescriptions établies par le médecin.

Conformément à la loi, la Mutuelle ne prend pas en charge l'euro de responsabilisation.

TM : Ticket Modérateur, soit la différence entre le tarif de convention de la Sécurité Sociale et son remboursement effectif - RRO : Remboursement effectif du Régime Obligatoire - RO : Régime Obligatoire auquel vous adhérez (Caisse Primaire d'Assurance Maladie ou autre...) - SPR : Soins prothétiques

CAF : Caisse d'Allocations Familiales - PMSS : Plafond Mensuel Sécurité Sociale - 2 946 euros au 1er janvier 2011. *Sur présentation de la facture détaillée et acquittée.

Document non contractuel. Toutes les prestations y compris les forfaits sont remboursés dans la limite des frais réellement engagés.